

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 6 septembre 2022, le règlement n° 2022-713 modifiant le règlement n° 2015-623 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Le règlement mentionné ci-haut est maintenant déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 12 h ainsi que 13 h 15 et 16 h 30 et qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Senneterre, ce 7^e jour du mois de septembre 2022



Hélène Veillette, notaire, OMA

Greffière